

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des
communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

94-2022 Conventions partenariales au titre du Contrat de Ville de Pont-Audemer avec l'association FACE Normandie

Depuis quatre décennies, tous les gouvernements se sont efforcés d'imaginer et d'appliquer des réponses dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une politique de la ville.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Pont-Audemer, au titre des territoires prioritaires que sont les quartiers Europe et Passerelle, a développé de 2007 à 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, puis le nouveau Contrat de Ville de 2015 à 2020, puis le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogation du nouveau Contrat de Ville sur 2022-2023.

L'enjeu de la Politique de la Ville est d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers Europe et Passerelle.

Chaque année, au regard de l'actualité, des priorités et des besoins spécifiques de la population habitant les quartiers prioritaires, le programme d'actions du contrat de Ville est révisé avec les partenaires concernés et présentés pour validation au comité de pilotage.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-07342
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aussi, et au regard de ce qui précède le service Politique de la Ville, en lien avec les différents services de la collectivité et avec les partenaires locaux, doit pouvoir mettre en œuvre la programmation définie pour l'année 2022.

VU la Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son article 128 ;

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment son article 6 ;

VU le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés du 16 décembre 2019 ;

Considérant que le compte-rendu du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 14 juin 2022, présidé par Madame La Sous-Préfète de Bernay, a validé le programme d'actions 2022 et les modalités de financement des différentes actions,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'association FACE Normandie pour développer le programme Wi-Filles sur Pont-Audemer, programme de sensibilisation et d'acculturation aux métiers du numérique et métiers de l'industrie adressé aux jeunes filles de 4ème et/ou 3ème des collèges de secteur, issues des secteurs prioritaires de la ville de Pont-Audemer, co-animée avec les services de la Ville de Pont-Audemer, pour un montant de 6 500€.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-94-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Publié le 28/11/2022

Convention d'intervention de FACE Normandie

Entre

La Ville de Pont Audemer

Représenté par M. Alexis DARMOIS, en qualité de Maire ; ou son représentant.

Et

La FACE Normandie,

Représentée par Aymeric COTREL, en qualité de Président,

Située Chez GRDF, 9 place de la Pucelle

76000 ROUEN

Il est arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-94-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions matérielles et financières aux termes desquelles l'association FACE Normandie (Fondation Agir Contre l'Exclusion) interviendra dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour le projet « Wi-Filles » sur l'année scolaire 2022-2023.

Article 2 Nature des prestations et objectifs

FACE Normandie, en co-animation avec l'équipe d'animation jeunesse du Centre Social et l'équipe Politique de la Ville de Pont-Audemer, développe le programme Wi-Filles sur Pont-Audemer, programme de sensibilisation et d'acculturation aux métiers du numérique et métiers de l'industrie adressé aux jeunes filles de 4^{ème} et/ou 3^{ème} des collèges de secteur, issues des secteurs prioritaires de la ville de Pont-Audemer. Le programme vise à encourager les jeunes filles à enrichir leur compréhension des avenir possibles avec le digital, de développer leur autonomie et de les rendre actrices de leur parcours scolaire et professionnel. Le modèle construit avec la ville de Pont-Audemer se déroulera sur 3 mercredis après-midi, une semaine pendant les vacances scolaires et une cérémonie de clôture. Quatre femmes issues du monde économique du territoire seront marraines de la promotion de 12 à 15 jeunes filles.

Article 3 Conditions générales

Les activités se dérouleront sous la double responsabilité de la Ville de Pont-Audemer et de FACE Normandie. Chacune s'engage à faire respecter toutes les normes en vigueur pour le développement de ce projet.

Article 4 Modalités de paiement

Le coût global de l'intervention de FACE Normandie est fixé à **6 500€ TTC**.

La Ville de Pont-Audemer s'engage à procéder au règlement de cette somme par mandat administratif à l'ordre de FACE Normandie en trois versements, soit **6 500€ TTC** selon les modalités suivantes :

- soit 35% à la signature de la convention, soit **2 275€**,
- soit 40% au 1^{er} mars 2023, soit **2 600€**,
- et le solde, soit 25 %, au 3 juillet 2023 au terme de l'opération, soit **1 625 €**.

Les sommes seront versées sous réserve de la réalisation effective du projet selon le calendrier défini, et sur présentation de la facture de FACE Normandie à la Ville de Pont-Audemer.

Cette dernière s'engage à procéder au règlement par mandat administratif à l'ordre de FACE Normandie, selon les conditions indiquées dans cet article 4.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-94-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 5 Durée

La présente convention pourra être résiliée ou modifiée à tout moment avec un préavis de 15 jours et avec l'accord des deux parties. Les forfaits horaires resteront inchangés et les séances déjà exercées resteront dues dans tous les cas. Pour tout litige, chacune des parties s'en référera aux tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

Fait à Pont-Audemer, le 2022,

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Pour FACE Normandie

Président

Aymeric COTREL

Pour la Ville de Pont -Audemer

Le Maire

Alexis DARMOIS